

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 mai 2021 à 19h00**

Etaient présents : ARNOUITS J.P. – BECK B – DEKEISTER C – DELFORGE M – DEWYNTER K – DRIEUX D – EVRARD P – LUCHET S – PACCOU N – PACCOU V – RYCKOORT J - SAMYN M –VERHILLE H

Absents excusés : LEVISSE P - SONNEVILLE V

BECK Béatrice est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- PLUi
- Tarifs
- Reconnaissance catastrophe naturelle
- City-stade
- Concours des maisons fleuries
- Convention stationnement école
- CCHF : loi mobilité
- Extension du bâtiment technique
- Dépôt de déchets verts
- Abribus
- Retour des commissions
- Divers

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 00, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil.

Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

- **PLUi**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal, que par délibération de la CCHF en date du 15 décembre 2015 a été prescrit l'élaboration du PLUi des 40 communes qui composent la CCHF et a été engagée à cet effet la concertation avec le public et les communes.

BAREME SELON QF	0 à 300	301 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à ...
TARIFS LEDERZEELOIS	1.50€	1.60€	1.70€	1.80€	1.90€
TARIFS EXTERIEURS	1.70€	1.80€	1.90€	2.00€	2.10€

Il convient également de fixer les tarifs de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de conserver les tarifs de 2020 et d'ajouter un tarif spécifique pour les repas non-réservés. A compter du 1^{er} septembre 2021, les tarifs seront les suivants :

	Tarifs cantine
Enfants Lederzeelois	2.95€
Enfants Extérieurs	3.45€
Personnel communal	3.15€
Enfant allergique (apportant leur repas)	Demi-tarif
Repas non-réservé	Double tarif

De plus, il convient de fixer les tarifs du centre de loisirs.

Monsieur le Maire, en accord avec les maires des communes de Broxeele, Merckeghem et Volckerinckhove propose les tarifs pour 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe comme tarifs 2021 (tarif par semaine et par enfant) :

BAREME SELON QF	0 à 300	301 à 500	501 à 700	701 à 900	901 à 1100	1101 et +
TARIFS LEDERZEELOIS, BROXELOIS, MERCKEGHEMOIS et VOLCKERINCKHOVOIS	22.00 €	23.00 €	24.00 €	25.00 €	26.00 €	27.00 €
TARIFS EXTERIEURS	70.00 €	71.00 €	72.00 €	73.00 €	74.00 €	75.00 €

Voyage de fin de centre : 25 € pour les enfants du centre de loisirs, 30 € pour les enfants extérieurs au centre de loisirs, 35 € pour les adultes.

Mini-camp 7/10 ans, du 4 au 6 août 2021 : 30 €

Mini-camp 11/15 ans, du 10 au 13 août 2021 : 50 €

- **Reconnaissance catastrophe naturelle**

Pour 2019, un recours contentieux est en cours.

Pour 2020, la commune a obtenu la reconnaissance catastrophe naturelle sécheresse.

- **Dépôt de déchets verts**

Des devis pour l'aménagement du dépôt de déchets ont été demandés :

- Installation de 15 plots en béton : 2 500.00 €
- Installation d'un portique en bois : 4 500.00 €

Les membres du conseil municipal approuvent cette proposition et autorisent Monsieur le Maire à valider les devis, le but étant d'interdire l'accès aux camions afin de rendre au dépôt sa vocation d'accueillir les déchets verts des habitants de la commune.

- **Abribus**

Afin de reconstruire l'abribus de l'Haeneberg, des devis ont été élaborés :

- 1^{er} devis pour une valeur de 8 400 €
- 2^{ème} devis pour une valeur de 5 319 €

Les membres du conseil municipal approuvent le second devis et autorise Monsieur le Maire à valider le devis.

- **Retour des commissions**

- **Bâtiments** : la visite des bâtiments par la commission a permis de relever des travaux à prévoir sur les bâtiments communaux. Madame Nelly PACCOU demande si le parquet de l'Eglise pourrait être vitrifié. Des bénévoles se proposent de le faire. Les membres du conseil municipal donnent leur accord sous réserve d'obtenir un devis pour les produits à utiliser.
- **Voirie** : les passages piétons seront refaits en même temps que les marquages en juillet. Monsieur Jean-Paul ARNOUITS rappelle que les passages piétons du Domaine de la Motte ne peuvent pas être repeints par nos soins car le lotisseur n'a pas encore rétrocedé la voirie à la commune, l'entretien des espaces et de la voirie de ce lotissement restent donc à la charge du lotisseur.

- **Divers**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une nouvelle organisation est mise en place pour le dépôt des régies à la Trésorerie. Désormais, les espèces doivent être déposées à La Poste de Bergues et les chèques à la Trésorerie de Wormhout.

Monsieur le Maire propose une décision modificative afin de régulariser un titre de perception fondé sur une demande de restitution de trop perçu au titre des taxes d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la décision modificative n°1 portant sur divers virements comme décrits ci-après :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
020 Dépenses imprévues	8 958.40	-449.00	8 509.40
10226 Taxe d'aménagement	0.00	+449.00	449.00